



Numéro de dossier du greffe

(Nom du tribunal)

situé(e) au _____
Adresse du greffe

**Formule 25D : Ordonnance
(procès non contesté)**

- temporaire
 définitive

Requérant(e)(s)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Juge (écrivez le nom en caractères d'imprimerie ou dactylographiez-le)

Intimé(e)(s)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Date de l'ordonnance

Nom et adresse de la personne qui représente l'avocat des enfants (numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant)) et nom de la personne représentée.

Le tribunal a entendu une requête ou une motion présentée par (nom de la ou des personnes) _____

Les personnes suivantes étaient présentes au tribunal (nom des parties et des avocats présents) _____

Le tribunal a recueilli des témoignages et entendu des observations au nom de (nom(s)) _____

La présente ordonnance concerne les enfants suivants :

Nom et prénom officiels de l'enfant	Date de naissance (j, m, a)	Sexe

FILIATION

1. **CE TRIBUNAL CONCLUT que :**
- chaque enfant mentionné ci-dessus est un enfant à charge au sens de la *Loi sur le divorce*.
 - le/la requérant(e) et l'intimé(e) sont les père et mère de chaque enfant mentionné ci-dessus au sens de la *Loi sur le droit de la famille* et de la *Loi portant réforme du droit de l'enfance*.
 - autre (Précisez.) _____

GARDE

2. **CE TRIBUNAL ORDONNE que la garde**
 provisoire définitive
 exclusive partagée

de chaque enfant mentionné ci-dessus soit accordée à (nom(s)) _____

DROIT DE VISITE

3. **CE TRIBUNAL ORDONNE que (noms)** _____

ait (aient) un droit de visite
 provisoire définitif

à chaque enfant mentionné ci-dessus. Les conditions du droit de visite sont :

- un droit de visite raisonnable sur préavis raisonnable;
 un droit de visite raisonnable sur préavis raisonnable, notamment aux conditions ci-dessous;
 les suivantes :

une fin de semaine sur deux, de _____ heures le vendredi à _____ heures le dimanche ou le lundi, si le lundi est un jour férié, à compter du (date) _____

une relâche du printemps sur deux, à compter de (année) _____

_____ semaines pendant les vacances d'été, à déterminer par les parties avant le 1^{er} avril de chaque année.

la moitié de la relâche de l'hiver, du (date) _____ au (date) _____ selon la répartition suivante :

Dressez la liste des autres jours spéciaux tels que les festivals religieux, Noël, les anniversaires de naissance, la fête des Mères, la fête des Pères, etc., et indiquez avec quelle personne les enfants se trouveront ces jours-là. (Précisez les dates et les heures.) _____

autre (Précisez.) _____

ALIMENTS POUR LES ENFANTS

4. **CE TRIBUNAL CONCLUT que (non du payeur ou de la payeuse)** _____ a un revenu de _____ \$ **et lui ORDONNE de verser la somme de** _____ \$ par mois, à (nom du ou de la bénéficiaire) _____ à compter du (date) _____

Ne remplir l'encadré qui suit uniquement si des suppléments pour l'enfant ou les enfants sont demandés.

CE TRIBUNAL CONCLUT que (nom du ou de la bénéficiaire) _____ a un revenu de _____ \$ **ET ORDONNE À (nom du payeur ou de la payeuse)** _____ de lui verser la somme de _____ \$ par mois, à compter du (date) _____ pour les dépenses spéciales ou extraordinaires (suppléments) de l'enfant ou des enfants mentionnés ci-dessus.

Cette somme est répartie comme suit :

Nom de l'enfant	Nature de la dépense spéciale ou extraordinaire	Somme
		\$
		\$
		\$
		\$

ALIMENTS POUR LE CONJOINT

5. **CE TRIBUNAL ORDONNE que** (nom du payeur ou de la payeuse) _____
verse des aliments provisoires définitifs
pour le conjoint de _____ \$ par _____ à (nom du ou de la bénéficiaire) _____
_____ à compter du (date) _____

6. **CE TRIBUNAL ORDONNE que** les aliments prévus au paragraphe 5 de la présente ordonnance soient rajustés annuellement selon le facteur d'indexation visé au paragraphe 34 (6) de la *Loi sur le droit de la famille*.

ALIMENTS IMPAYÉS

7. **CE TRIBUNAL CONCLUT que** le montant des aliments impayés s'élève à _____ \$
au (date) _____ **ET IL ORDONNE QUE** (nom du payeur ou de la payeuse) _____
rembourse cette somme d'ici le (date) _____
 à raison de _____ \$ par _____ à compter
du (date) _____

ALIMENTS – EXÉCUTION

8. **CE TRIBUNAL ORDONNE que** l'ordonnance alimentaire soit exécutée par le directeur du Bureau des obligations familiales, à moins qu'elle ne soit retirée de son bureau, et que les sommes dues aux termes de l'ordonnance soient payées au directeur, qui les remettra à la personne à qui elles sont dues.
9. **CE TRIBUNAL ORDONNE que** le greffier délivre une ordonnance de retenue des aliments aux termes de l'article 11 de la *Loi sur les obligations familiales et l'exécution des arriérés d'aliments* pour le versement périodique d'aliments.

BIENS

10. **CE TRIBUNAL ORDONNE que**

DIVULGATION

11. CE TRIBUNAL ORDONNE que (nom) _____
signifie et dépose les documents suivants avant la prochaine date d'audience :
- un état financier à jour
 - autre (Précisez.)

AUTRES QUESTIONS

12. CE TRIBUNAL ORDONNE que

DÉPENS

13. CE TRIBUNAL ORDONNE que (nom) _____
paie les dépens, fixés à _____ \$, à (nom) _____

AJOURNEMENT

14. CE TRIBUNAL ORDONNE que la ou les questions portant sur _____
soient ajournées au (date) _____ à (heure) _____ pour (but) :

INTÉRÊTS

15. CE TRIBUNAL ORDONNE que les sommes dues aux termes de la présente ordonnance portent des intérêts au taux de _____ % par année.

Tracez une ligne en travers de tout espace laissé en blanc sur la présente page. Au besoin, joignez des pages supplémentaires.

Date de la signature

Signature du juge ou du greffier du tribunal